



[ÉCOL'INFOS]

SNUipp 37

18 rue de l'Oiselet 37550 SAINT AVERTIN Tél. 02 47 61 82 91
mail : snu37@snuipp.fr Internet : <http://www.snuipp37.fr>

Dispensé de timbrage

TOURS CTC

Routage
Presse
Urgente
Date
de dépôt :
16/04/2015



PRESSE
URGENTE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

BULLETIN D'INFORMATION DE LA SECTION DU SNUIPP D'INDRE ET LOIRE

N°228 sup3 AVRIL 2015 Bulletin mensuel N° de commission CPPAP 0715 S 07531 ISSN 1241-4816

Directeur de publication: Gilles Moindrot Imprimé par nos soins prix 0.20 € Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp 37. Conformément à la loi du 08/01/78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp37.

Mouvement 2016 du 14/04 au 28/04 c'est parti! DOSSIER SPECIAL suite...

Pour vous aider : les permanences des délégués du personnel, des réunions locales, des conseils, des documents complémentaires, un ordinateur à votre disposition dans nos locaux...

Permanences :

du lundi au vendredi de 9h à 17h et les MERCREDIS matin et après-midi

> REUNIONS SYNDICALES

MERCREDI 22 AVRIL

ST AVERTIN 9h à 12h ou 14h à 17h dans nos locaux

PERMANENCES LUNDI 27 ET MARDI 28
de 10h à 12h et 14h à 16h
et au 06 95 82 94 05

Le SNUipp 37 organise des RIS toute l'année... Ouvertes à toutes et tous
MODALITES SUR NOTRE SITE
AUTRES DATES ET LIEUX SUR NOTRE SITE



CARTE SCOLAIRE RENTREE 2015 NE PAS EN RESTER LA !



OPERATION TRANSPARENCE SUR LES POSTES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE VACANTS



Depuis 4 ans, pour atténuer les effets néfastes de la limitation à 30 vœux, nous proposons une liste des postes susceptibles d'être vacants. Pour cela, nous avons besoin du concours de toutes les écoles et de tous les collègues afin de dresser ensemble une liste de postes susceptibles d'être vacants, liste que nous souhaitons être la plus fiable possible. C'est donc à un exercice de solidarité et de grande prise en charge collective auquel le SNUipp 37 appelle la profession en invitant toutes les écoles et les établissements à remplir cette fiche de renseignements.

Cette liste n'est pas exhaustive et ne garantit en rien que le collègue ayant annoncé son intention de participer au mouvement participe effectivement, ni que tous les collègues qui vont participer vont nous l'indiquer.

Comment procéder ? C'est très simple, par retour de mail snu37@snuipp.fr en vous aidant de l'enquête proposée dans ce journal ou sur notre site. Nous publierons la liste avant l'ouverture du serveur et la mettrons à jour régulièrement.

VOS ELUS SNUippFSU37 A LA CAPD d'INDRE ET LOIRE



Raphaël BOUTIER
Bureau de la CAPD
TOURS



Catherine TRIGLIERE
Bureau de la CAPD
TOURS



Sandrine BÉGIN
Bureau de la CAPD
TOURS



Laurence BÉGIN
Bureau de la CAPD
TOURS



Sylvie BÉGIN
Bureau de la CAPD
TOURS



Baptiste BÉGIN
Bureau de la CAPD
TOURS



Marie-Danièle BÉGIN
Bureau de la CAPD
TOURS



Françoise BÉGIN
Bureau de la CAPD
TOURS



Vincent BÉGIN
Bureau de la CAPD
TOURS



Jacques BÉGIN
Bureau de la CAPD
TOURS



Yann BÉGIN
Bureau de la CAPD
TOURS



Christophe BÉGIN
Bureau de la CAPD
TOURS

AUX ADHERENTS IMPOTS ET ADHESION 2013/2014

Nous vous ferons parvenir prochainement votre attestation fiscale pour la déclaration des revenus 2014.

Nous vous la ferons parvenir par mail (merci de nous donner votre mail) ou par défaut par courrier. Vous recevrez un premier mail indiquant la somme à déclarer donnant droit à un crédit d'impôt de 66%.



**Edito : Pétition Nationale
Mouvement :
il faut qu'ça bouge !**

Moment-clé dans la vie professionnelle des enseignants des écoles, le mouvement permet de moins en moins d'obtenir un poste selon ses vœux. Les règles imposées ces dernières années par l'administration doivent évoluer. Le SNUipp-FSU lance une pétition nationale.

Changer d'horizon géographique ou pédagogique, obtenir un poste à titre définitif, se rapprocher de chez soi... les raisons ne manquent pas aux enseignants et aux enseignants des écoles pour participer au « mouvement ». Or, ces dernières années, les possibilités d'obtenir une affectation à titre définitif, au plus près de ses vœux, se sont sensiblement réduites, le problème principal résidant dans l'impossibilité d'émettre des vœux sur des écoles en deuxième phase de mouvement. Une pétition nationale

Pour le SNUipp-FSU, l'affectation des enseignants doit être basée sur des critères transparents, équitables, connus de tous et dans le respect d'un barème prenant en compte les réalités départementales.

Le SNUipp demande donc :

- l'organisation d'une deuxième phase de mouvement avec saisie des vœux,
- la suppression de l'obligation d'émettre des vœux géographiques,
- la suppression de la limitation à 30 vœux,
- la limitation stricte des postes à profil, la fin des nominations arbitraires et le respect du barème départemental.

Il lance une pétition nationale et invite les enseignantes et les enseignants des écoles à la signer massivement. Elle sera remise au ministère en juin prochain.



Paul AGARD
secrétaire
départemental
SNUippFSU37

SOMMAIRE

- Page 1 : appel
- Page 2 : édito et grève du 9 avril
- Pages 3,4, 5 et 6 : vœux géographiques
- Page 7 : carte scolaire
- Page 8 : pétition nationale mouvement



**GREVE DU 9 AVRIL 2015 :
PRES D'1 ENSEIGNANT SUR 4 EN GREVE
2000 manifestants à TOURS**

Près d'un enseignant des écoles sur quatre est en grève aujourd'hui dans le cadre de la journée d'action interprofessionnelle pour les salaires et l'emploi, à l'appel notamment des fédérations de la fonction publique FSU, CGT, FO et Solidaires.

Dans un contexte difficile, marqué notamment par des préoccupations fortes de tous les personnels sur leur pouvoir d'achat, toute participation à une journée de grève qui se traduit par la perte d'une journée de salaire revêt un engagement à forte dimension. Au-delà des chiffres, il y a donc aujourd'hui un vrai signal envoyé au gouvernement que ce dernier serait bien inspiré de prendre au sérieux. Maintenant, il est urgent d'apporter des réponses concrètes en faveur des salaires et de l'emploi. Il n'y a pas d'emplois sans croissance et pas de croissance sans pouvoir d'achat. D'autres choix budgétaires sont donc nécessaires. Le gel du point d'indice imposé depuis cinq ans aux fonctionnaires ne peut plus durer. Les salaires des enseignants sont même en baisse cette année du fait de l'augmentation des cotisations retraites. Il faut aujourd'hui ouvrir des discussions dans la fonction publique pour débloquer cette situation.

De la même manière, alors que les projets d'ouvertures et de fermetures de classes pour la prochaine rentrée sont actuellement dévoilés dans les départements, chacun peut constater l'urgence d'amplifier l'investissement pour une école de la réussite de tous



.Alors que le nombre d'élèves par classe est toujours l'un des plus élevés d'Europe et que notre école a vu plus de 25 000 postes supprimés entre 2007 et 2012, seulement 2 511 postes d'enseignants vont être créés à la rentrée prochaine. Ces créations seront donc insuffisantes pour ouvrir partout où c'est nécessaire de nouvelles classes, mais aussi réduire leur taille pour permettre la réussite scolaire de tous les élèves.

Par exemple créer 20 000 postes d'enseignants dans les écoles ne coûterait que moins de 1% de ce que coûte à l'Etat la fraude fiscale annuelle et permettrait :

- d'assurer tous les remplacements ordinaires (3 000 postes) ;
- de baisser les effectifs par classe (10 000 postes) ;
- de rétablir les Rased (2 000 postes) ;
- de mieux former les enseignants (5 000 postes).

Ces moyens sont nécessaires pour répondre aux besoins des élèves et les conduire sur le chemin de la réussite.

Il s'agit aussi d'être entendus sur nos salaires qui n'ont pas été valorisés depuis des années, alors que nous figurons parmi les enseignants les moins bien rémunérés en Europe. Cette dégradation a des conséquences sur le métier d'enseignant qui est de moins en moins attractif et les concours peinent à trouver des candidats.

L'Ecole et les Services Publics ne sont pas un coût, mais un investissement pour construire une société plus juste et plus solidaire pour les citoyens de demain. Revalorisation des salaires, créations d'emplois pour muscler les services publics et l'école, voilà des orientations indispensables pour faire reculer les inégalités, pour la cohésion sociale et le vivre ensemble.



JE ME SYNDIQUE EN LIGNE

**POUR MON MÉTIER, POUR MOI
POUR L'ÉCOLE**



CARTE SCOLAIRE RENTREE 2015 NE PAS EN RESTER LA !



Le SNUippFSU37 s'adresse aux Députés
et Sénateurs d'Indre et Loire pour dénoncer les
conditions de la rentrée 2015 dans les écoles !

>COMPTE RENDU CTSD CARTE SCOLAIRE

DECLARATION SNUipp-FSU 37

Aux côtés des salariés du public et du privé, les enseignants seront en grève pour l'emploi, les salaires, et les services publics le 9 avril.

L'école est également concernée. Alors que le nombre d'élèves par classe est toujours l'un des plus élevés d'Europe et que notre école a vu plus de 25 000 postes supprimés entre 2007 et 2012, seulement 2 511 postes d'enseignants vont être créés à la rentrée prochaine. Ces créations seront donc insuffisantes pour ouvrir partout où c'est nécessaire de nouvelles classes, mais aussi réduire leur taille pour permettre la réussite scolaire des élèves. Ce sont les conséquences de ces choix qui vont à nouveau dégrader les conditions de la rentrée 2015 dans les écoles d'Indre et Loire puisque votre projet de carte scolaire M l'Inspecteur d'Académie ne prévoit qu'une dizaine d'ouvertures de classes pour près de 300 élèves supplémentaires attendus.

Créer 20 000 postes d'enseignants dans les écoles ne coûterait que moins de 1% de ce que coûte à l'Etat la fraude fiscale annuelle et permettrait :

- d'assurer tous les remplacements ordinaires (3 000 postes) ;
- de baisser les effectifs par classe (10 000 postes) ;
- de rétablir les Rased (2 000 postes) ;
- de mieux former les enseignants (5 000 postes).

Ces moyens sont nécessaires pour répondre aux besoins des élèves et les conduire sur le chemin de la réussite.

Nous avons calculé que pour répondre simplement aux urgences de notre département (RASED, direction d'école, remplacement, baisse des effectifs...) , il faudrait créer 150 postes supplémentaires dont 80 pour des ouvertures de classes.

Il s'agit aussi pour nous d'être entendus sur nos salaires qui n'ont pas été valorisés depuis des années, alors que nous figurons parmi les enseignants les moins bien rémunérés en Europe. Cette dégradation a des conséquences sur le métier d'enseignant qui est de moins en moins attractif et les concours peinent à trouver des candidats.

L'Ecole et les Services Publics ne sont pas un coût, mais un investissement pour construire une société plus juste et plus solidaire pour les citoyens de demain.

Face à ce constat, le SNUippFSU votera contre la carte scolaire 2015 pour les écoles d'Indre et Loire.

> VOTE sur l'ensemble des mesures pour la carte scolaire 2015 : 7 CONTRE (4 SNUippFSU et 3 FO) et 3 ABSTENTION (SE et SUD)

L'éducation est un atout essentiel pour notre société, laquelle, confrontée à une crise économique et sociale importante, en proie à une crise de confiance en l'avenir, a plus que jamais besoin d'un système éducatif à la hauteur des enjeux. L'éducation doit permettre à chaque jeune de s'émanciper, de choisir son parcours scolaire et d'obtenir une qualification. C'est essentiel pour réussir sa vie personnelle et professionnelle. C'est bien la responsabilité de l'Education Nationale. Face aux difficultés scolaires, aux inégalités, au décrochage, la Refondation de l'Ecole décidée par le gouvernement doit répondre aux attentes et aux inquiétudes des personnels.

La priorité annoncée pour le primaire doit être concrétisée dans toutes les écoles car il y a urgence à apporter des améliorations aux conditions de travail, de rémunération, de formation des enseignants et d'apprentissage de leurs élèves.

Notre école se singularise au niveau européen pour ses classes parmi les plus chargées, la faible rémunération de ses enseignants et l'absence d'une véritable formation continue.

De nouveau, début Janvier, l'OCDE a pointé du doigt la France pour ne pas avoir pris à bras le corps ces sujets pourtant reconnus comme des leviers pour une meilleure réussite des élèves.

Toutes ces analyses rejoignent les demandes clairement portées par le SNUipp-FSU.

DES MOYENS POUR LES ECOLES D'INDRE ET LOIRE

Les écoles d'INDRE et LOIRE sont particulièrement touchées par le manque de postes. Notre département cumule l'un des plus mauvais taux d'encadrement avec des effectifs dans nos classes qui sont les plus chargés de France.

Concrètement, pour que notre département soit simplement dans la moyenne nationale des départements ayant les mêmes critères sociaux et économiques, il faudrait immédiatement ouvrir 100 classes et créer 50 postes pour les RASED, l'ASH, le remplacement, la direction d'école... En 20 ans, près de 2000 élèves de moins de 3 ans n'ont plus eu de place dans nos écoles maternelles. Ecoles maternelles qui ne peuvent espérer une ouverture de classe qu'à partir de 32 élèves par classes. De nombreuses classes en élémentaires sont à 27 - 28 élèves parfois même avec des cours doubles ou triples !

Avec seulement 20 créations d'emplois programmées pour la prochaine rentrée en Indre et Loire, notre école manquera de postes pour simplement faire face à la poussée démographique (+ 303 élèves). La taille des classes jugée pourtant déterminante pour une meilleure réussite des élèves ne va pas baisser alors que c'est déjà le « trop plein ». De fait, la reconstitution du vivier de remplacement et des RASED, tout comme le déploiement croissant du plus de maîtres que de classes, la scolarisation des moins de 3 ans, seront impossibles ou extrêmement limités. Pour transformer le métier d'enseignant avec un meilleur travail en équipe et plus de temps de concertation sans baisser le temps d'enseignement des élèves, il faut davantage d'enseignants dans les écoles. C'est une des conditions d'amélioration des conditions de travail au service de la réussite des élèves.

Nous tenons aussi à vous alerter comme nous l'avons fait en direction de l'Inspecteur d'Académie et du Préfet d'Indre et Loire sur la situation des écoles du SANITAS de TOURS. Ce quartier est prioritaire dans le cadre des politiques de la ville, ses écoles ont des indicateurs qui doivent leur permettre un classement en REP+. Pourtant, faute de collège de rattachement (Le collège Pasteur a été fermé en 2013 sans prise en compte de cet accueil majeur), elles n'auront pas les moyens attribués aux nouvelles REP+ même si elles ont obtenu un maintien en REP. D'autres quartiers comme celui des FONTAINES de Tours ont été « oubliés » dans cette nouvelle carte des zones d'éducation prioritaire.

L'accueil dans nos classes des élèves en situation de handicap impose également les moyens humains pour les accompagner et la création d'un véritable métier.

Nos écoles accueillent maintenant plus de 600 élèves en situation de handicap et pour de nombreux élèves, la dotation en heures d'accompagnement par les AVS n'est pas respectée afin de palier aux manques de moyens.

L'inclusion des élèves doit être faite dans le cadre d'un projet et non par défaut de places en structures spécialisées. En Indre et Loire, une centaine d'élèves sont en attente de places dans un institut spécialisé et ce malgré une orientation demandée par la MDPH. Les conséquences sont dramatiques pour ces élèves qui se retrouvent scolarisés par défaut dans des structures qui ne sont pas adaptées à leur handicap : en ULIS, en SEGPA ou en classe ordinaire... L'année dernière, le SNUippFSU37 a interpellé par courrier l'ensemble des structures responsables (MDPH, conseil général...) sur la nécessité de trouver des solutions face à cette carence de service public pour les enfants les plus fragiles. Aucun, ne nous a répondu ! Nous vous sollicitons donc pour que faire évoluer significativement ce dossier.

Le SNUipp-FSU affiche donc des objectifs très précis au gouvernement : amplification de l'investissement budgétaire pour atteindre des effectifs par classes qui ne dépassent pas 20 élèves en éducation prioritaire, 25 ailleurs, et permettre le déploiement du plus de maîtres que de classes.

DES ENSEIGNANTS FORMES, RECONNUS ET REVALORISES

Concernant la formation, la mise en œuvre de la formation initiale est jugée laborieuse et pas encore suffisamment professionnalisante. Quant à la formation continue, elle a quasiment disparu. Et pourtant, dans les médias, la ministre annonce des plans de formations dont le dernier, un plan de 100 millions d'euros sur la laïcité. Sur le terrain, c'est une autre chanson... quand on pense, par exemple, que l'enveloppe budgétaire pour financer le Droit Individuel de Formation est de 500 euros pour près de 3000 enseignants ! Enfin, alors que des nouveaux programmes de maternelle sont prévus pour la rentrée prochaine, aucun plan de formation continue n'est pour l'instant programmé.

La mise en œuvre d'un grand plan de formation continue, concerté, pour l'ensemble des professeurs d'école, est une priorité immédiate.

La mise en place d'une véritable médecine de prévention et les moyens pour répondre aux situations de nos collègues en difficulté ne tolèrent plus aucun retard. L'académie d'Orléans-Tours ne dispose actuellement que d'un seul médecin de prévention pour plusieurs dizaines de milliers de personnels.

La simplification administrative pour les directeurs doit être concrète.

Les conséquences des rythmes sur la vie professionnelle et personnelle doivent être enfin entendues en termes de reconnaissance du temps de travail et de revalorisation salariale. Déjà, le SNUippFSU demande, pour la rentrée 2015, le triplement de l'indemnité ISAE du 1er degré pour l'aligner sur l'ISOE du second degré (de 400 euros à 1 200 euros par an). Plus généralement, le blocage du point d'indice de rémunération des fonctionnaires conjugué à une dévalorisation des salaires cumulée au fil des années induit une situation préjudiciable aux personnels et aux conditions d'apprentissage des élèves.

PÉTITION



MUTATIONS
DÉPARTEMENTALES



MOUVEMENT,
IL FAUT QU'ÇA BOUGE !

POUR UN MOUVEMENT DÉPARTEMENTAL AU PLUS PROCHE DES VŒUX DES PERSONNELS

Le « mouvement » est un moment clé dans la vie professionnelle.
Pour cela, le droit à mutation doit être garanti et rendu effectif pour tous.

Depuis 2008, le ministère a imposé des nouvelles règles qui limitent les droits des personnels :
une seule phase avec saisie des vœux ; obligation de vœux géographiques qui peuvent entraîner
une affectation à titre définitif non choisie ; multiplication des postes à profil.

Ces dispositions limitent les possibilités de mutation des enseignants des écoles
et sont source de profonde insatisfaction. Elles doivent donc être levées.

L'affectation des enseignants doit être basée sur des critères transparents, équitables,
connus de tous et dans le respect d'un barème prenant en compte les réalités départementales.

Pour cela nous demandons

L'organisation d'une
deuxième phase de
mouvement avec saisie
des vœux

La suppression
de l'obligation
d'émettre des vœux
géographiques

La suppression
de la limitation
à 30 vœux

La limitation stricte des postes
à profil, la fin des nominations
arbitraires et le respect du
barème départemental

NOM

PRENOM

DÉPARTEMENT

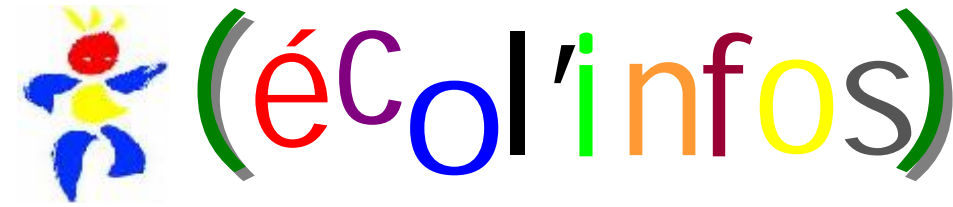
SIGNATURE

À retourner rapidement à votre section départementale du SNUipp-FSU 

CODE C: une commune qui comprend l'intégralité des écoles de cette commune (avec zep ...)

Type	Vacants	Susc.	N° du	Libellé du poste	Va.	Susc.	N° du	Type
CLASSE PRE ELEMENTAIRE					CLASSE ELEMENTAIRE			
				ABILLY				
				AMBILLOU				
				AMBOISE				
				ANCHE				
				ARTANNES SUR INDRE				
				ATHEE SUR CHER				
				AUTRECHE				
				AUZOUER EN TOURAINE				
				AVOINE				
				AVON LES ROCHES				
				AVRILLE LES PONCEAUX				
				AZAY LE RIDEAU				
				AZAY SUR CHER				
				AZAY SUR INDRE				
				BALLAN MIRE				
				BARROU				
				BEAULIEU LES LOCHES				
				BEAUMONT LA RONCE				
				BEAUMONT EN VERON				
				BENAIS				
				BERTHENAY				
				BETZ LE CHATEAU				
				BLERE				
				BOSSAY SUR CLAISE				
				LE BOULAY				
				BOURGUEIL				
				BOURNAN				
				BREHEMONT				
				BRIDORE				
				BUEIL EN TOURAINE				
				CANGY				
				LA CELLE ST AVANT				
				CERE LA RONDE				
				CERELLES				
				CHAMBOURG SUR INDRE				
				CHAMBRAY LES TOURS				
				CHAMPIGNY SUR VEUDE				
				CHANCAY				
				CHANCEAUX SUR CHOISILLE				
				LA CHAPELLE AUX NAUX				
				CHANNAY SUR LATHAN				
				CHAPELLE BLANCHE ST MARTIN				
				CHARENTILLY				
				CHARGE				
				CHARNIZAY				
				CHATEAU LA VALLIERE				
				CHATEAU RENAULT				
				CHEDIGNY				
				CHEILLE				
				CHEMILLE SUR DEME				
				CHENONCEAUX				
				CHINON				
				CHISSEAUX				
				CHOUZE SUR LOIRE				
				CIGOGNE				
				CINAI				
				CINQ MARS LA PILE				
				CIVRAY DE TOURAINE				
				CLERE LES PINS				
				CONTINVOIR				
				CORMERY				
				COURCAY				
				CRAVANT LES COTEAUX				
				LA CROIX EN TOURAINE				
				CROTELLES				
				CROUZILLES				
				CUSSAY				
				DAME MARIE LES BOIS				
				DIERRE				
				DOLUS LE SEC				
				DRACHE				
				DRUYE				
				EPEIGNE LES BOIS				
				ESVRES				
				FERRIERE SUR BEAULIEU				
				LA FERRIERE				
				FONDETTES				
				FRANCUEIL				
				GENILLE				
				LE GRAND PRESSIGNY				
				DESCARTES				
				LES HERMITES				
				HOMMES				
				HUISMES				
				L ILE BOUCHARD				
				INGRANDES DE TOURAINE				
				JOUE LES TOURS				
				LANGAIS				
				LARCAY				
				LIGNIERES DE TOURAINE				
				LIGRE				
				LIGUEIL				

LIMERAY			
LOCHES			
LOCHE SUR INDOIS			
LOUANS			
LE LOUROUX			
LUSSAULT SUR LOIRE			
LUYNES			
LUZE			
LUZILLE			
MAILLE			
MANTHELAN			
MARCAZ			
MARCILLY SUR VIENNE			
MARIGNY MARMANDE			
MARRAY			
MAZIERES DE TOURAINE			
LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE			
METRAY			
MONNAIE			
MONTBAZON			
MONTHODON			
MONTLUS SUR LOIRE			
MONTREUIL EN TOURAINE			
MONTRESOR			
MONTS			
MORAND			
MOSNES			
NAZELLES NEGRON			
NEUIL			
NEUILLE LE LIEBRE			
NEUILLE PONT PIERRE			
NEUVILLE SUR BRENNÉ			
NEUVY LE ROI			
NOIZAY			
NOTRE DAME D OÉ			
NOUANS LES FONTAINES			
NOUATRE			
NOUZILLY			
NOYANT DE TOURAINE			
ORBIGNY			
PANZOUT			
PARCAY MESLAY			
PARCAY SUR VIENNE			
PERNAY			
PERRUSSON			
POCE SUR CISSE			
PONT DE RUAN			
POUZAY			
PREUILLY SUR CLAISE			
REIGNAC SUR INDRE			
RESTIGNE			
REUGNY			
LA RICHE			
RICHELIEU			
RIVARENNES			
RIVIERE			
LA ROCHE CLERMAULT			
RIGNY USSE			
RILLE			
RILLY SUR VIENNE			
ROCHECORBON			
ROUZIERES DE TOURAINE			
SACHE			
ST ANTOINE DU ROCHER			
ST AUBIN LE DEPEINT			
ST BENOIT LA FORET			
ST BRANCHES			
STE CATHERINE DE FIERBOIS			
ST CHRISTOPHE SUR LE NAIS			
ST CYR SUR LOIRE			
ST CYR SUR LOIRE ALLEMAND			
ST EPAIN			
ST ETIENNE DE CHIGNY			
ST FLOVIER			
ST GENOUPH			
ST GERMAIN SUR VIENNE			
ST HIPPOLYTE			
ST LAURENT DE LIN			
ST LAURENT EN GATINES			
ST MARTIN LE BEAU			
STE MAURE DE TOURAINE			
ST MICHEL SUR LOIRE			
ST NICOLAS DE BOURGUEIL			
ST OEN LES VIGNES			
ST PATERNE RACAN			
ST PATRICE			
ST PIERRE DES CORPS			
ST QUENTIN SUR INDOIS			
ST REGLE			
ST ROCH			
SAUNAY			
SAVIGNY SUR LATHAN			
SAVIGNY EN VERON			
SAVONNIERES			
SEMBLANCAY			
SEUILLY			
SEPMES			
SONZAY			
SORIGNY			
SOUVIGNE			
SOUVIGNY DE TOURAINE			
TAUXIGNY			
THILOUZE			
LA TOUR ST GELIN			
TOURS			
TOURS LANGUE DES SIGNES			
TOURS ALLEMAND			
TROGUES			
TRUYES			
VALLERES			
VEIGNE			
VERETZ			
VERNEUIL SUR INDRE			
VERNOU SUR BRENNÉ			
VILLAINES LES ROCHERS			
VILLANDRY			
LA VILLE AUX DAMES			
VILLEDOMER			
VILLELOIN COULANGE			
VILLEPERDUE			
VILLIERS AU BOUIN			
VOUVRAY			
YZEURES SUR CREUSE			



SNUipp/Fsu 37
18 rue de l'Oiselet
37550 SAINT AVERTIN
Tél. 02 47 61 82 91
mail : snu37@snuipp.fr

ATTENTION :
Nous avons construit cet utilitaire qui peut vous permettre de préparer votre mouvement. Des erreurs se sont sûrement glissées dans ces colonnes. Vérifiez avec la liste de l'IA sur le serveur iprof et lors de la saisie de chaque code. Nous le mettrons à jour sur notre site : <http://www.snuipp37.fr>

4 PAGES SPECIALES VŒUX GEOGRAPHIQUES



Mouvement

POSTES et CODE I-PROF

CL = nombre de classes totale dans l'école V = poste vacant au mouvement
VS = poste susceptible d'être vacant CODE = code i-prof pour demander le poste

MATERNELLE	Direction mat				Adjoint mat			Direction mat				Adjoint mat			
	cl	V	SV	CODE	V	SV	CODE								
AMBOISE BRETAGNE	3	0	1	xxx	0	2	xxx	MORAND	2	1	0	XXX	0	1	XXX
AMBOISE JEANNE D ARC	4	0	1	xxx	0	3	XXX	MOUZAY	1	0	1	XXX			XXX
AMBOISE PARE	3	0	1	33xxx4	1	1	XXX	NAZELLES NEGRON VAL DE CISSE	4	1	0	XXX	0	3	XXX
AMBOISE SAND	4	0	1	xxx	0	3	XXX	NEUILLE PONT PIERRE PREVERT	3	0	1	XXX	0	2	XXX
ARTANNES SUR INDRE GUEHENNO	3	0	1	xxx	0	2	XXX	NOTRE DAME D OE DES	5	0	1	XXX	0	4	XXX
ATHEE SUR CHER	4	0	1	xxx	0	3	XXX	NOUATRE	3	0	1		0	2	XXX
AVOINE MATISSE	3	0	1	xxx	0	2		PARCAY MESLAY	3	0	1	230			XX
								RAZINES							

LE GUIDE COMPLET
AVEC TOUS LES POSTES V ET SV ET LES CODES EST DISPONIBLE SUR NOTRE SITE
<http://www.snuipp37.fr>

**CODE TDTRS : 618
AVEC 175 POSTES**

ERRATUM GUIDE MOUVEMENT :

- > ST REGLE est maintenant une école maternelle et non primaire
- > CHARGE ARTIGNY est une école élémentaire et non primaire
- > ST HIPPOLYTE ET RIVARENNES sont des école maternelles et non primaires mais elles sont dans la liste de l'IA. Nous contactons l'IA pour vérifier



Les principes des vœux géographiques :

La demande de poste sur vœux géographiques ne vient pas en remplacement de la demande traditionnelle sur poste précis mais en complément de celle-ci.

L'IA recommande vivement aux enseignants sans poste de saisir plusieurs zones géographiques, et notamment des zones de type « regroupement de communes ».

COMMENT FAIRE ?

1° Faire le choix de la nature de poste :

Sont proposées en vœux géographiques les natures de poste suivantes :

- Adjoint de classe maternelle (dont tous les postes des primaires)
- Adjoint de classe élémentaire (dont tous les postes des primaires)
- Adjoint de classe élémentaire spécialisé langue vivante (allemand)
- Enseignant titulaire remplaçant ZIL

Les natures de poste excluent l'enseignement spécialisé AINSI que les directions.

ATTENTION 1 : même si vous demandez le niveau maternelle, il est possible d'obtenir une classe élémentaire puisque les écoles primaires sont incluses dans les zones géographiques maternelles. De même, un niveau élémentaire peut se solder par une maternelle pour les mêmes raisons.

2° Faire le choix de la zone géographique :

La zone géographique c'est de la plus petite à la plus vaste :

- soit un secteur qui comprend une partie des écoles d'une commune (code S) (avec ou sans les ZEP REP RAR sur Joué, St-Pierre et Tours.)

Attention : Seuls ces codes permettent d'exclure éventuellement les écoles de ZEP, REP, RAR.

- soit une commune qui comprend l'intégralité des écoles de cette commune (code C)

- soit un regroupement de communes qui comprend une circonscription ou une 1/2 circonscription (code R)

Par exemple, vous pouvez postuler pour :

- « tout poste d'adjoint maternelle sur le secteur Tours rive nord »
- « tout poste d'adjoint élémentaire sur la commune de Tours »
- « tout poste d'adjoint élémentaire sur le regroupement de communes correspondant à la circonscription de Saint-Cyr-sur-Loire ou correspondant à la demi-circonscription « Amboise Nord »

Chaque association correspond à un vœu.

Si vous êtes intéressé(e) par tout type de poste sur la commune de Chinon, vous devez effectuer plusieurs vœux :

- « tout poste d'adjoint maternelle sur la commune de Chinon »
- « tout poste d'adjoint élémentaire sur la commune de Chinon »
- « tout poste ZIL sur la commune de Chinon »

ATTENTION 2 : si vous avez une préférence pour exercer dans une école précise, vous devez formuler un vœu précis sur cette école avant de formuler le vœu géographique correspondant. Vous pouvez donc formuler des vœux du plus précis au moins précis :

- vœu sur école xx
- vœu sur école xxx
- puis
- vœu sur secteur (pour certaines communes uniquement)
- vœu sur commune
- vœu sur regroupement de communes (circonscription ou 1/2 circonscription)

► L'affectation dans une école d'une zone géographique :

Formuler des vœux géographiques équivaut à être candidat à tout poste vacant ou susceptible de l'être pour un type de support sélectionné et dans une zone géographique délimitée. Dans les zones géographiques, il n'est pas possible de sélectionner certaines écoles ni de les classer par ordre préférentiel.

L'affectation dans une école d'une zone géographique se fait en fonction du barème de l'enseignant et du pourcentage de postes vacants dans les écoles de la zone considérée.

CARTE VŒUX GEOGRAPHIQUES

CODE R: un regroupement de communes qui comprend une circonscription ou une demi circo (avec ZEP, RAR...)



PRE ELEMENTAIRE			CODES R			ELEMENTAIRE		
V	SV	CODE	CIRCONSCRIPTION			CODE	V	SV
			CHINON EST					
			CHINON OUEST					
			LOCHES NORD					
			LOCHES SUD					
			JOUE LES TOURS SUD					
			JOUE LES TOURS NORD					
			AMBOISE NORD					
			AMBOISE SUD					
			TOURS NORD-SUD PARTIE NORD					
			TOURS NORD-SUD PARTIE SUD					
			LANGEAIS OUEST					
			LANGEAIS EST					
			SAINT AVERTIN					
			ST PIERRE DESCORPS NORD					
			ST PIERRE DESCORPS SUD					
			ST CYR SUR LOIRE OUEST					
			ST CYR SUR LOIRE EST					
			ST CYR SUR LOIRE EST ALLEMAND					

Regroupements de communes	
CIRCO TOURS NORD-SUD PARTIE NORD	CHANCEAUX SUR CHOISILLE METTRAY MONNAIE NOTRE DAME D'OE
CIRCO TOURS NORD-SUD PARTIE SUD	CHAMBRAY LES TOURS
CIRCONSCRIPTION AMBOISE NORD	AUTRECHE AUZOUER EN TOURAINE CANGÉY CHATEAU RENAULT CROTELLES DAME MARIE LES BOIS LE BOULAY LES HERMITES LIMERAY MONTTHON MONTREUIL EN TOURAINE MORAND NAZELLES NEGRON NEUILLE LE LIERRE NEUILLE SUR BRENNÉ NOIZAY NOUZILLY POCE SUR CISSE SAUNAY ST LAURENT EN GATINES ST OEUEN LES VIGNES VILLEDOMER
CIRCONSCRIPTION AMBOISE SUD	AMBOISE BLERE CHARGE CHENONCEAUX CHISSEAUX CIGOGNE CIVRAY DE TOURAINE DIERRE EPEIGNE LES BOIS FRANQUEIL LA CROIX EN TOURAINE LUSSAULT SUR LOIRE LUZILLE MOSNES SOUVIGNY DE TOURAINE ST REGLE
CIRCONSCRIPTION CHINON EST	AVON LES ROCHES BRASLOU CROUZILLES DRACHE FAYE LA VINEUSE L'ILE BOUCHARD LA TOUR ST GELIN LUZE MAILLE MARCE SUR ESVES MARCILLY SUR VIENNE MARGNY MARMANDE NEUIL NOUATRE NOYANT DE TOURAINE PARCAY SUR VIENNE POUZAY RAZINES RICHELIEU RILLY SUR VIENNE SEPMS ST EPAIN STE CATHERINE DE FIERBOIS STE MAURE DE TOURAINE THE-NEUIL TROQUES
CIRCONSCRIPTION CHINON OUEST	ANCHOISE AVOINE BEAUMONT EN VERON CANDES ST MARTIN CHAMPIGNY SUR VEUDE CHINON CINAIS CRAVANT LES COATEAUX HUISMES LA ROCHE CLERMAULT LIGRE MARCAY PANZOULT RIGNY USSE RIVARENNES RIVIERE SAVIGNY EN VERON SEUILLY ST BENOIT LA FORET ST GERMAIN SUR VIENNE THIZAY
CIRCONSCRIPTION JOUE LES TOURS NORD	FONDETTES ST ROCH
CIRCONSCRIPTION JOUE LES TOURS SUD	BALLAN MIRE DRUZE JOUE LES TOURS SAVONNIERES
CIRCONSCRIPTION LANGEAIS EST	AZAY LE RIDEAU BERTHENAY BREHEMONT CHEILLE LA CHAPELLE AUX NAUX LA RICHE LIGNIERES DE TOURAINE SACHE ST GENOUPH THILOUZE VALLERES VILLAINES LES ROCHERS VILLANDRY
CIRCONSCRIPTION LANGEAIS OUEST	BENAIS BOURGUEIL CHOIZE SUR LOIRE CINQ MARS LA PILE CONTINVOIR GIZEUX INGRANDES DE TOURAINE LA CHAPELLE SUR LOIRE LANGEAIS LES ESSARDS MAZIERES DE TOURAINE RESTIGNE ST MICHEL SUR LOIRE ST NICOLAS DE BOURGUEIL ST PATRICE
CIRCONSCRIPTION LOCHES NORD	AZAY SUR INDRE BEAULIEU LES LOCHES BRIDORE CERE LA RONDE CHAMBOURG SUR INDRE CHEDIGNY CIRAN DOLUS LE SEC FERRIERE SUR BEAULIEU GENILLE LE LOUROUX LOCHE SUR INDOIS LOCHES LOUANS MANTHELAN MONTRESOR MOUZAY NOUANS LES FONTAINES ORBIGNY PERRUSSON ST HIPPOLYTE ST JEAN ST GERMAIN ST QUENTIN SUR INDOIS VARENNES VILLELOIN COULANGE VOU
CIRCONSCRIPTION LOCHES SUD	ABILLY BARROU BETZ LE CHATEAU BOSSAY SUR CLAISE BOSSEE BOURNAN CHAPELLE BLANCHE ST MARTIN CHARNIZAY CUSSAY DESCARTES LA CELLE ST AVANT LE GRAND PRESSIGNY LIGUEIL PREUILLY SUR CLAISE ST FLOVIER ST SENOCH VERNEUIL SUR INDRE YZEURES SUR CREUSE
CIRCONSCRIPTION SAINT AVERTIN	ARTANNES SUR INDRE ATHEE SUR CHER CORMERY COURCAY ES-VRES MONTBAZON MONTS PONT DE RUAN REIGNAC SUR INDRE SORIGNY ST AVERTIN ST BRANCHES TAUXIGNY TRUYES VEIGNE VILLEPERDUE
CIRCONSCRIPTION ST CYR SUR LOIRE EST	BEAUMONT LA RONCE BUEIL EN TOURAINE CERELLES CHARENTILLY CHEMILLE SUR DEME LA FERRIERE LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE LUYNES MARRAY NEUILLE PONT PIERRE NEUVY LE ROI PERNAY ROUZIERES DE TOURAINE SEMBLANCAY ST ANTOINE DU ROCHER ST CYR SUR LOIRE ST ETIENNE DE CHIGNY VILLEBOURG
CIRCONSCRIPTION ST CYR SUR LOIRE OUEST	AMBILLOU AVRILLE LES PONCEAUX CHANNAY SUR LATHAN CHATEAU LA VALLIERE CLERE LES PINS COURCELLES DE TOURAINE HOMMES RILLE SAVIGNE SUR LATHAN ZONZAY SOUVIGNE ST AUBIN LE DEPEINT ST CHRISTOPHE SUR LE NAIS ST LAURENT DE LIN ST PATERNE RACAN VILLIERS AU BOUIN
CIRCONSCRIPTION ST PIERRE DESCORPS NORD	CHANCAY PARCAY MESLAY REUGNY ROCHECORBON VERNOU SUR BRENNÉ VOUVRAY
CIRCONSCRIPTION ST PIERRE DESCORPS SUD	AZAY SUR CHER LA VILLE AUX DAMES LARCAY MONTLOUIS SUR LOIRE ST MARTIN LE BEAU ST PIERRE DES CORPS VERETZ

CODE S: secteurs qui comprennent une partie des écoles d'une commune (code S) **sans les ZEP REP RAR**

S Tours rive droite

Tours Alain élém. Tours Alain mat. Tours Bert élém. Tours Bert mat. Tours Camus-Mauvois prim. Tours Croix Pasquier mat. Tours Fort élém. Tours Fort mat. Tours Hugo élém. Tours Hugo mat. Tours La Fontaine élém. Tours La Fontaine mat. Tours Pégyu élém. Tours Pégyu mat. Tours Pérochon prim. Tours Rolland prim. Tours St Exupéry élém. Tours Verne élém. Tours Verne mat.

S Tours rive gauche

Tours Bastié élém. Tours Boutard mat. Tours Buisson Molière prim. Tours Clocheville élém. Tours Courier mat. Tours Daudet mat. Tours Duhamel mat. Tours Ferry mat. Tours Flaubert prim. Tours France élém. Tours France mat. Tours Gide élém. Tours Giraudeau mat. Tours Giraudoux élém. Tours Grégourt mat. Tours Kleiber mat. Tours Les Abeilles mat. Tours Maupassant-Montjoyeux prim. Tours Mermoz mat. Tours Michel élém. Tours Mirabeau élém. Tours Mirabeau mat. Tours Mistral élém. Tours Mussel Vigny prim. Tours Pagnol mat. Tours Pitard élém. Tours Pouleuc élém. Tours Rabelais élém. Tours Rabelais mat. Tours Racault élém. Tours Racault mat. Tours Raspail prim. Tours Rimbaud élém. Tours Rimbaud mat. Tours Sand élém. Tours Velpeu élém.

S Joué-les-Tours

Joué Alouette élém. Joué Alouette mat. Joué Curie élém. Joué Curie mat. Joué Liberté-République élém. Joué Maison Neuve élém. Joué Morier élém. Joué Morier mat. Joué Vallée Violette élém. Joué Vallée Violette mat.

S St Pierre-des-Corps

St Pierre Joliot Curie élém. St Pierre République élém. St Pierre République mat. St Pierre Sablons-Sémard élém. St Pierre Sémard mat.

CODE S: secteurs qui comprennent une partie des écoles d'une commune (code S) : **les écoles REP et REP+**

S Tours REP

Tours Curie mat. Tours Kergomard mat. Tours Bernard-Pasteur élém. appl. Tours Diderot-Pascal élém.

S Joué-les-Tours REP et REP+

Joué Blotterie élém. Joué Blotterie mat. Joué Langevin mat. Joué Mignonne élém. Joué Mignonne mat. Joué Rotière élém.

S St Pierre-des-Corps REP et REP+

St Pierre Marceau-Courier élém. St Pierre Marceau-Courier mat. St Pierre Prévert mat. St Pierre Stalingrad mat. St Pierre Viata-Stalingrad élém. St Pierre Wallon élém. St Pierre Wallon mat.

PRE ELEMENTAIRE	CODE S	ELEMENTAIRE
0	TOURS R.E.P.	V SV CODE S
4	TOURS RIVE DROITE	
0	TOURS RIVE GAUCHE	
1	TOURS RIVE GAUCHE ALLEMAND	
1	TOURS RIVE GAUCHE LANGUE DES SIGNES	
5	JOUE LES TOURS	
8	JOUE LES TOURS R.E.P. ET R.E.P.+	
1	ST PIERRE DES CORPS	
5	ST PIERRE DES CORPS R.E.P. R.E.P.+	